

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 21 janvier 2021
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à 19 heures 30, à la salle des fêtes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2021

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Madame Adeline CIPRIANI-GIRARDIN, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Messieurs Stéphane DEMONCHY, Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

Secrétaire : Madame Charline MONNET désignée par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance. Mme Charline MONNET, se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT). Elle précise néanmoins pour les élus qui font des rapports sur les points de l'ordre du jour, de bien vouloir les rendre dans la semaine qui suit la réunion du Conseil Municipal, en vue d'établir le compte rendu dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose de rajouter en point 9 : autorisation de remboursement d'une dépense.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 16 décembre 2020, il est adopté à l'unanimité. Une question est soulevée au paragraphe 16 concernant le prix de la friteuse. Monsieur le maire indique que les travaux sont validés et que le matériel est en cours d'installation.

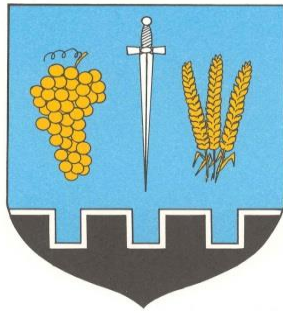
3 - BUDGET 2021-DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Monsieur le Maire annonce que jusque là le débat d'orientation budgétaire n'était pas obligatoire même si au niveau de notre commune on le faisait déjà.

Monsieur le Maire donne lecture du document de débat d'orientation budgétaire :

- Evolution de la population,
- Les choix politiques,
- Les opérations lourdes terminées ou en cours,
- Les travaux envisagés en 2021,
- Les achats divers,
- Les choix qualitatifs pour la jeunesse,
- Les ressources humaines,
- Les ressources fiscales,
- Analyse du compte administratif 2020
- Récapitulatif du budget de fonctionnement de la commune de 2012 à 2021,
- Evolution des dépenses par chapitre.

Un débat s'instaure et les propositions sont acceptées par l'ensemble des conseillers. Cependant, une question est posée sur l'octroi d'une subvention sur la restauration de la chapelle de Contournat. Le maire explique qu'il souhaite proposer le versement d'une participation d'environ 4000€. Reste à déterminer sous quelle forme. Document annexé :



COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 janvier 2021

BUDGET 2021

BUDGET COMMUNAL

DOB

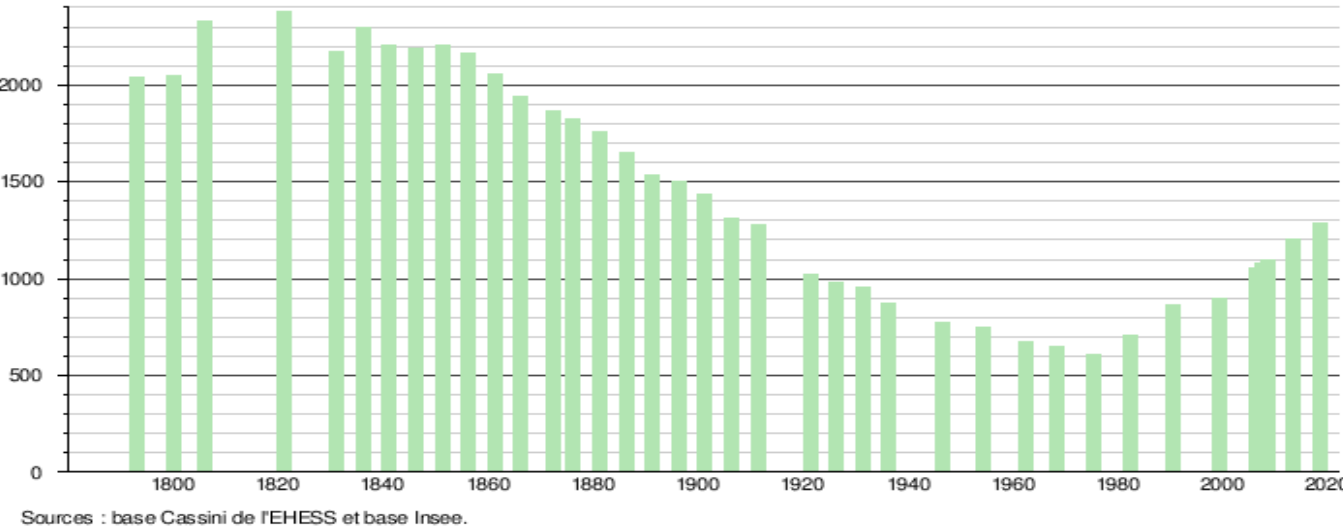
Débat d'Orientation Budgétaire

SAINT-JULIEN-DE-COPPEL - EVOLUTION DE LA POPULATION

Population au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

Population municipale	→ 1283
Population comptée à part	→ 26
Population totale	→ 1309

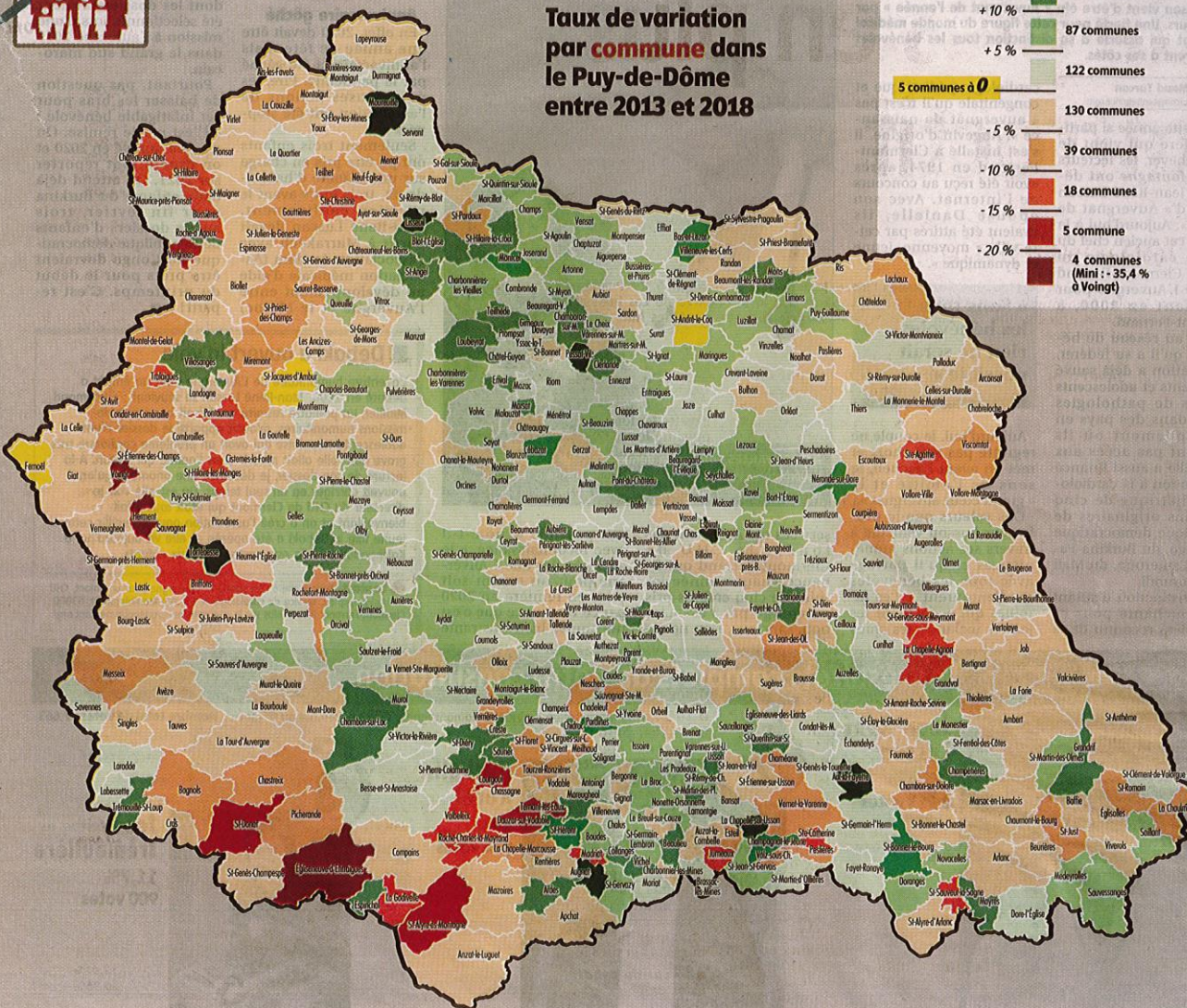
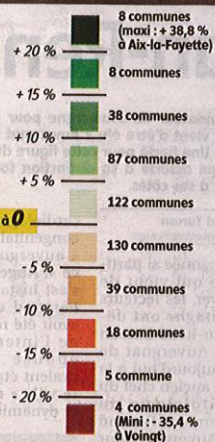
Évolution de la population [modifier]								
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
2 040	2 052	2 331	2 383	2 176	2 297	2 204	2 192	2 208
Evolution de la population [modifier] suite(1)								
56	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
2 164	2 060	1 939	1 865	1 824	1 758	1 653	1 537	1 505
Évolution de la population [modifier] , suite (2)								
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1 432	1 313	1 280	1 019	979	959	870	772	752
Évolution de la population [modifier] , suite (3)								
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008
672	647	608	707	867	902	1 053	1 076	1 100
Évolution de la population [modifier] , suite (4)								
2013	2018	-	-	-	-	-	-	-
1 206	1 283	-	-	-	-	-	-	-



population du Puy-de-Dôme entre 2013 et 2018



Taux de variation
par commune dans
le Puy-de-Dôme
entre 2013 et 2018



COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

DOB – Débat d’Orientation Budgétaire 2021.

A confirmer pendant l’élaboration du BP 2021

*Les communes de plus de mille habitants sont également tenues d’élaborer un DOB.
Celui-ci est présenté et débattu en conseil municipal mais n’appelle pas à un vote.*

Choix politiques

Compte-tenu des travaux entrepris et quasiment terminés à ce jour, nous ne prévoyons pas de mises en chantier conséquentes en 2021.

Pour mémoire, opérations lourdes terminées ou en cours de terminaison :

- Groupe scolaire livré en 2018
- Rue du 16 décembre 1943 livrée en 2018/2019
- Rénovation salle des fêtes terminée en 2020
- Rénovation accueil mairie et APC terminée en février 2021
- Rénovation ancien presbytère terminée en février 2021

Travaux envisagés en 2021 :

- Installation des panneaux de rues dans le cadre de l’adressage sur la commune
- Pose des trois abribus fournis par le conseil régional
- Avec le SIVOM et notre personnel travaux d’aménagement à la MA de l’accessibilité PMR.
- Avec le SIVOM aménagement terrasses du multiple rural
- Avec le SIVOM et notre personnel travaux peinture classe bâtiment 91 et rez-de-chaussée mairie
- Avec le SIVOM quelques rafraichissements étage mairie
- Avec le SIVOM voir à rajeunir la salle des mariages. Attention peut-être renforcement du plancher haut par des fers IPN.
- Aménagement salle Priestley : Eclairage expo, paravent.
- Salle Priestley, changement d’un ventilo-convecteur.
- Aménagement MA, panneau lisse pour écran de projection.
- Changement radiateurs électriques d’un des logements des Hirondelles.
- Aménagement ancien local pompiers Saint-Julien et pose comptage électrique.
- Travaux à programmer dans les cimetières.
- Si retour favorable des subventions, travaux de confortement mur du cimetière de Contournat
- Lancement des études avec le SIAREC pour la mise à niveau du réseau assainissement de Contournat. Nous prévoyons un étalement sur trois années compte-tenu que nous essayerons de profiter de ces travaux de mise en séparatif pour enfouir les réseaux secs, reprendre l’éclairage public, mettre à niveau le réseau d’eau potable et incendie, refaire les chaussées.

Travaux de voirie divers

- Travaux dans les chemins avec les agriculteurs. Campagne 2020 faite. [Voir renouvellement en 2021.](#)
- Reprise des nids de poules soit avec le SIVOM, soit avec une entreprise. [Nouvelle campagne à programmer en 2021.](#)
- Travaux d’entretien et de réparations des poteaux et bouches incendie. [Campagne à programmer en 2021.](#)
- Travaux divers de sécurisation de certaines rues
- Aménagement allées autour église de Saint-Julien
- Soins des arbres appartenant à la commune
- Campagne de réfection des lavoirs et fontaines

Achats divers

- Equipements déneigement pour petit tracteur, à voir si emprunt auprès entreprise.
- Panneaux affichage pour associations pour Contournat
- Mobilier de bureau pour le secrétariat et les bureaux de l’étage après déménagement.
- Envisager l’achat d’une armoire forte pour le secrétariat.

Pour mémoire petits travaux exécutés en 2020

- Pose de rideaux occultant nouvelle école pour PPMS.
- Changement rideaux école bâtiment 1991
- Sol aire de jeux de l’école
- Campagne de nids de poules avec entreprise Delavet en fin d’année 2020.
- Achat et installation écran numérique et ordinateurs pour la classe de CP

Choix qualitatifs

- Tendre vers une alimentation scolaire orientée bio et locale
- Panneautage, signalétique directionnelle des lieux de la commune
- Mise en place d’un conseil municipal des jeunes

Ressources humaines

- Remplacement en cours d’année de Anne par une personne de catégorie A ou B, par mutation de préférence.
- La recherche d’une solution pour mutualiser l’emploi d’un garde-champêtre est toujours d’actualité.

Ressources fiscales

- La taxe d'habitation va complètement disparaître en 2021. Les communes n'auront plus la possibilité d'intervenir sur la fiscalité. Elles deviendront totalement dépendantes des décisions de l'état. Toutefois les communes peuvent encore modifier leur taux d'imposition. Il reste pour les communes, la possibilité de mettre ses bases fiscales à jour pour assurer l'équité entre les contribuables. De même reste la possibilité d'intervenir sur les taux concernant le foncier bâti et le foncier non bâti.

Analyse du CA 2020 fonctionnement

Les recettes sont légèrement supérieures au BP 2020 et légèrement inférieures au CA 2019

BP 2020 → 861.803 €

CA 2020 → 916.109 €

CA 2019 → 921.102 €

La baisse relative des recettes par rapport à 2019 s'expliquent par :

- la baisse des revenus de locations de salles liée à la pandémie
- La baisse des facturations périscolaires liée à l'absence d'élèves pendant le confinement du printemps 2020

Les dépenses sont supérieures au CA 2019

BP 2020 → 1.285.542 € dont virement section investissement et imprévus 327.550€ non versés en 2020

CA 2020 → 791.936 €

CA 2019 → 717.668 € équivalent au CA 2017

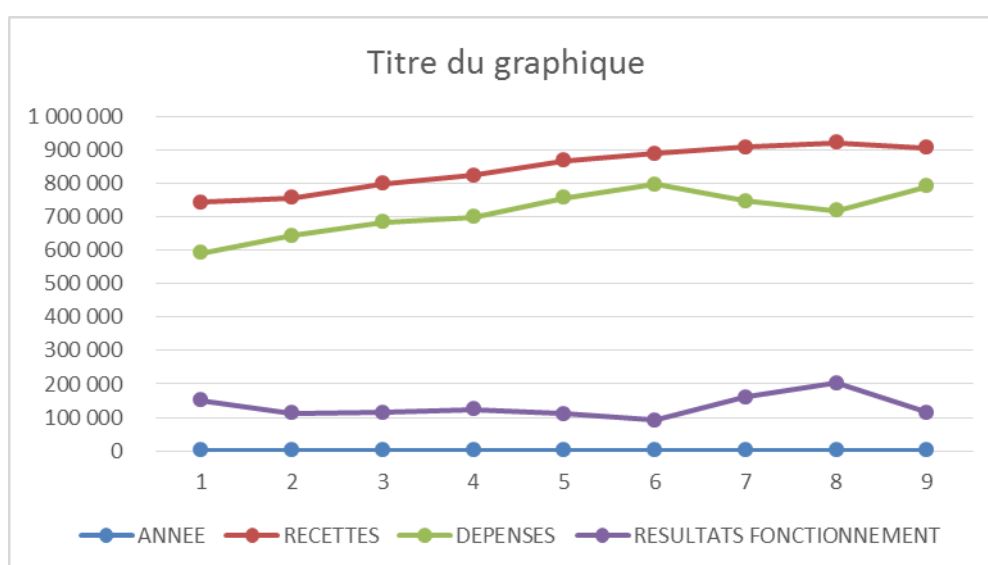
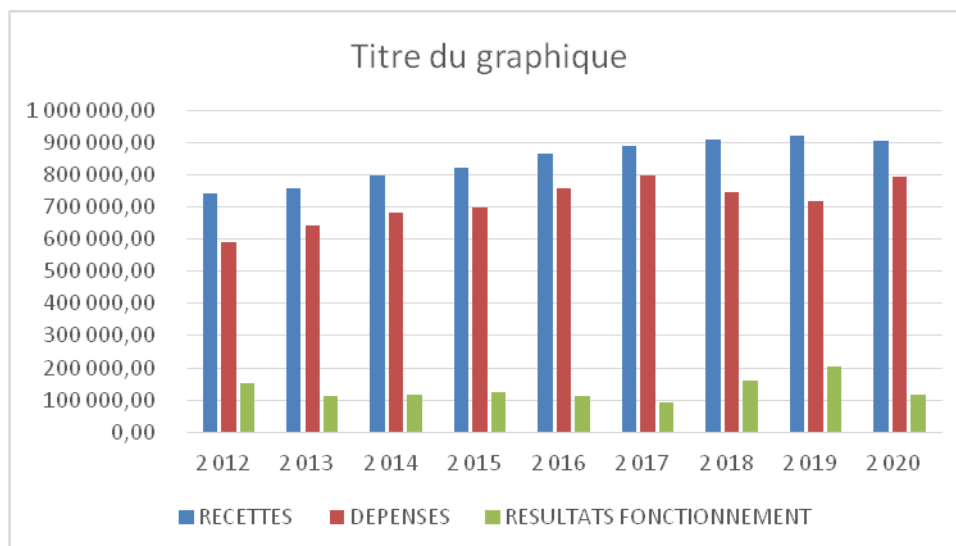
La hausse relative des dépenses par rapport à 2019 s'expliquent par :

- Plus de personnel pendant toute l'année à l'école pour faire face à la complexité des différents protocole sanitaires. Plus de salaires, plus de charges.
- Plus de produits d'entretien et de consommables divers pour répondre aux exigences sanitaires.
- Mais à contrario c'est également moins d'achats pour la restauration scolaire.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

RÉCAPITULATIF BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE DE 2012 A 2021

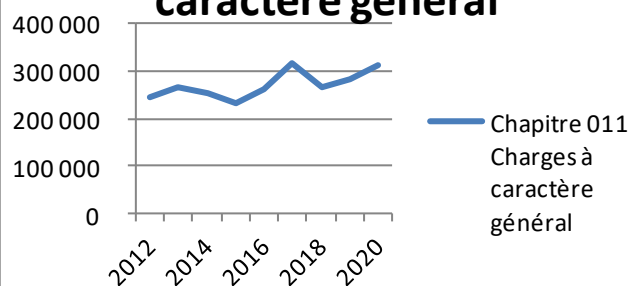
ANNEE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS FONCTIONNEMENT
2 012	743 105,00	591 221,00	151 884,00
2 013	756 661,00	643 066,00	113 595,00
2 014	799 245,00	683 664,00	115 581,00
2 015	823 234,00	698 900,00	124 334,00
2 016	867 158,00	756 185,00	110 973,00
2 017	889 583,00	797 252,00	92 331,00
2 018	908 693,00	747 153,00	161 540,00
2 019	921 102,13	717 666,80	203 435,33
2 020	907 109,00	791 936,00	115 173,00



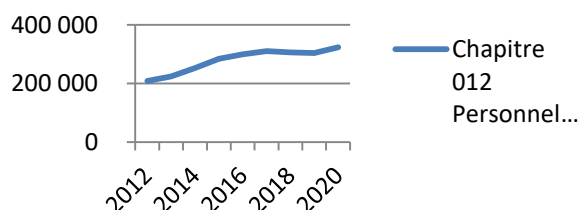
EVOLUTION DES DEPENSES PAR CHAPITRE DEPUIS 2012

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 011 Charges à caractère général	243 425	266 485	253 899	231 798	259 671	315 301	264 657	280 970	311 502
Chapitre 012 Personnel et frais assimilés	208 076	224 105	252 258	283 680	299 558	310 382	305 417	303 223	322 896
Chapitre 022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chapitre 023 Virement à l'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chapitre 042 Opérations d'ordre	8 707	14 178	17 079	15 646	9 719	8 047	11 647	14 564	14 842
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	126 767	134 870	157 658	163 855	174 849	148 493	110 140	103 353	125 007
Chapitre 66 Charges financières	4 246	3 428	2 770	3 562	12 388	13 934	12 925	13 058	15 189
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0	0	0	359	0	1 095	42 367	2 500	2 500
TOTAL DEPENSES	591 221	643 066	683 664	698 900	756 185	797 252	747 153	717 668	791 936

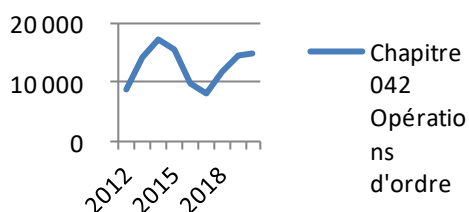
Chapitre 011 Charges à caractère général



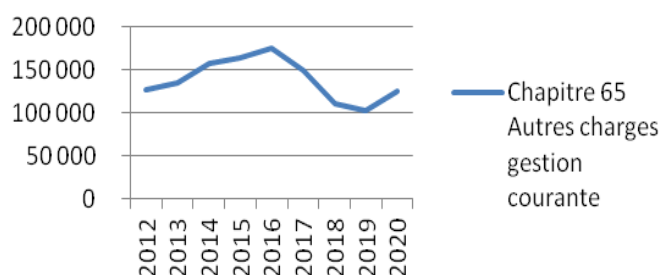
Chapitre 012 Personnel et frais assimilés



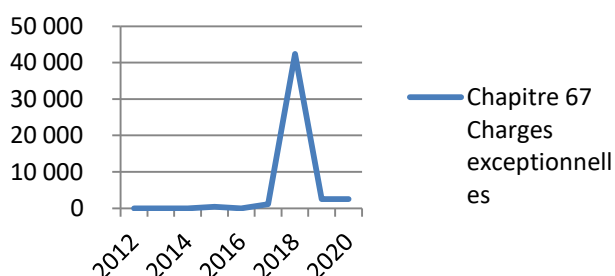
Chapitre 042 Opérations d'ordre

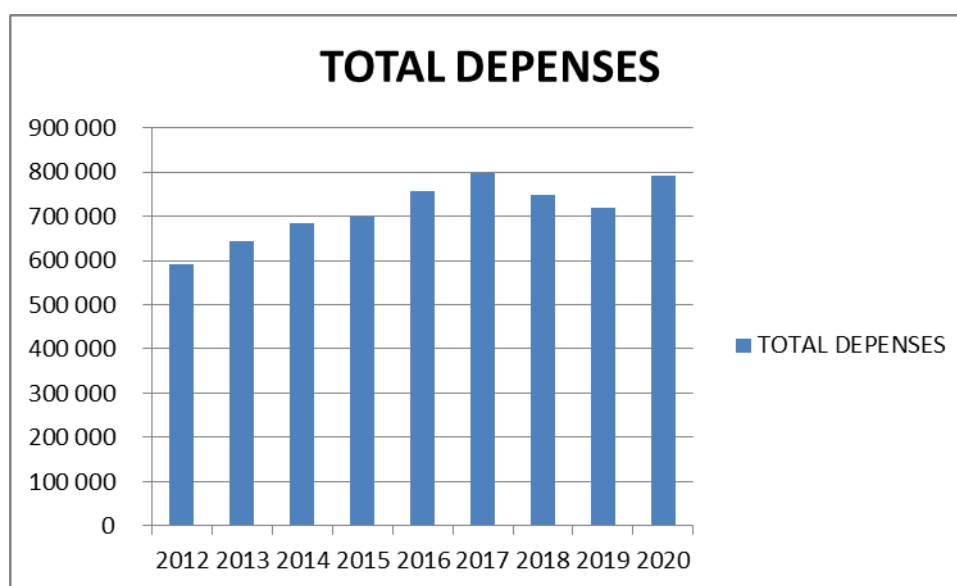
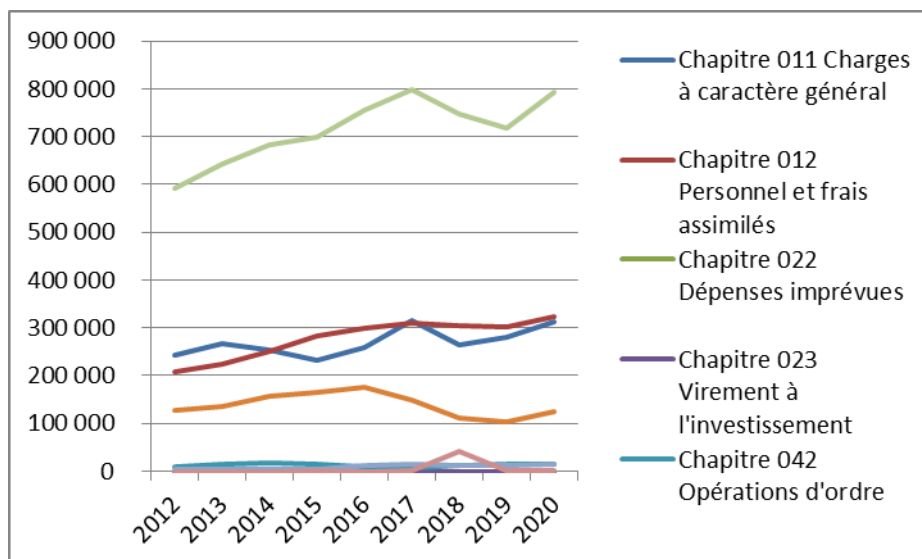


Chapitre 65 Autres charges gestion courante



Chapitre 67 Charges exceptionnelles





4- LA POSTE-CHANGEMENT HORAIRES OUVERTURE

Les travaux menés pour le recrutement d'une secrétaire de mairie ont amené la commission du personnel à envisager la fermeture des services administratifs le samedi matin, comme la majorité des communes du territoire intercommunal.

Au vu de l'aménagement des locaux en rez-de-chaussée il est probable de procéder à une réorganisation de l'amplitude d'ouverture au public du service de l'Agence Postale Communale. Les horaires de la poste seraient calqués sur les horaires de la mairie. Actuellement, la convention qui est signée avec la Poste est de 15 heures hebdomadaires. Il s'agit d'un niveau haut et il peut être abaissé. Une discussion est engagée à ce sujet.

5- AJUSTEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX

DELIB N° D01-200121 MAIRIE-APC LOT 2 MENUISERIES BOIS Avenant 1Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux supplémentaires au « lot n°2 menuiseries bois » pour les travaux en cours de la MAIRIE et de l'agence postale communale.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : isolation de l'accès à la cave.

Entreprise SABATTERY LOT n° 2		
Montant Marché HT		18 150.00 €
Travaux en plus		908.00 €
Nouveau montant Marché HT		19 058.00 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

DELIB N° D02-200121 MAIRIE-APC LOT 3 PLATRERIE PEINTURE Avenant 1Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux supplémentaires au « lot n°3 plâtrerie-peinture » pour les travaux en cours de la MAIRIE-APC.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : peinture de l'accès à la cave et mise en place d'un faux plafond dans l'ancienne garderie.

Entreprise RODRIGUEZ LOT n° 3		
Montant Marché HT		23 785.40 €
Travaux en plus		3 121.20 €
Nouveau montant Marché HT		26 906.60 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

DELIB N° D03-200121 MAIRIE-APC LOT 5 ELECTRICITE Avenant 1Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux supplémentaires au « lot n°7 électricité » pour les travaux en cours à la MAIRIE -APC

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes : Reprise des réseaux électriques et informatiques, éclairage zone arrière, poste informatique public.

Entreprise RIGAUD LOT n°7		
Montant Marché HT		11 689.00 €
Travaux en plus		3 479.00 €
Nouveau montant Marché HT		15 168.00 €

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

6 – COURS D'EAU-CONTRAT TERRITORIAL

Jean-François BOIRIE nous informe que le contrat est établi entre Billom-Communauté et entre Dore et Allier. Il s'agit du diagnostic de deux cours d'eau : Le Jauron et le Litroux pour la période de 2020 à 2022 et 6 ans pour le programme d'action.

Trois cabinets ont été retenus pour réaliser les études de territoire suivantes :

- Prélèvement et analyse de la qualité de l'eau,
- Etude hydrologique – adéquation besoins/ressources
- Etude sur les pratiques agricoles.

Un contrat territorial est un outil financier et opérationnel mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne cofinancé avec le département du Puy-de-Dôme, visant à atteindre les objectifs de qualité de l'eau fixés par la DCE (Direct Cadre sur l'Eau) de 2000.

L'étude sur le Litroux est terminée, celle sur le cours d'eau du Jauron est en cours).

7- DELIB N° D04-200121 DOMAINE PUBLIC ECHANGE DE TERRAIN AVEC UN PARTICULIER DELIB N° D04-20012021

Myriam BLANZAT –LERNOULD, adjointe, fait part à l'assemblée que suite aux travaux de confortement du mur du cimetière de Contournat, Monsieur le Maire a contacté la propriétaire du terrain pour acheter une bande de terrain dans sa propriété pour assurer la pérennité des travaux.

La propriétaire qui détient une convention d'occupation temporaire d'un terrain jouxtant sa résidence principale souhaite échanger cette zone avec l'emplacement qui intéresse la commune.

Dominique VAURIS, Maire désire effectuer la procédure d'échange dans la règle de l'art et pour cela il veut s'entourer des services d'un commissaire enquêteur. C'est lui qui jugera opportun si l'échange est possible et notamment il pourra s'assurer si la zone d'échange est située sur des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement. Monsieur le Maire pourra s'appuyer sur les conclusions du commissaire enquêteur pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

La procédure consiste à aboutir à une division parcellaire. Pour cela il faut désaffecter la nature de voie publique et la classer en domaine privée de la commune pour son aliénation. Il faudra définir un prix selon la nature des terrains.

L'avis du service des domaines n'est pas obligatoire dans cette opération pour les communes de moins de 2000 habitants.

Dans un premier temps, il faut un plan des lieux et faire établir un document d'arpentage par un géomètre puis solliciter le tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte :

- A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à requérir les services d'un géomètre pour établir les documents d'arpentage,
- A 9 voix pour et 6 abstentions, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique.

8- SIAREC-PRESENTATION DU RPQS

Myriam BLANZAT-LERNOULD, adjointe nous rappelle que les rapports Annuels 2019 sur le Prix de la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif d'une part et de l'assainissement non collectif d'autre part nous ont été communiqués pour information.

Elle fait part que le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document public a été validé par l'assemblée délibérante du SIAREC en séance du 22 décembre 2020. Il répond à une exigence de transparence interne. Le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle qui présente ce rapport à son assemblée délibérante mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Après avoir fait la synthèse commentée des documents, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

9-DELIB N° D05-200121 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UNE DEPENSE A UNE ELUE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que :

- Une conseillère municipale a réglé personnellement un achat pour les besoins de la commune :

Au Super U de Vic le Comte pour un montant de 37.99 euros,

Il demande l'autorisation à l'assemblée pour procéder à la liquidation de la somme due sur le budget communal.

Le conseil municipal, après vérification de la dépense, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire, à procéder au remboursement de la somme susmentionnée.

QUESTIONS DIVERSES

SIVOM DE L'ALBARET-EVOLUTION DES STATUTS

Charline MONNET, Adjointe, fait part à l'assemblée qu'un Bureau d'Etudes est en train d'étudier les possibilités de transformation du SIVOM de l'Albaret depuis le transfert de la compétence eau à la communauté de communes de Mond' Arverne. Deux possibilités s'offrent à nous soit sa transformation en Société d'Economie Mixte (SEM) ou en Société Publique Locale (SPL).

Elle explique que la SEM doit avoir dans ses actionnaires un actionnaire privé qui ne possède pas la moitié des parts voire moins. Pour le SIVOM, la difficulté est de trouver cet actionnaire. En revanche, la SPL doit disposer d'actionnaires uniquement publics. Chaque commune est actionnaire de la société ainsi que le SIVOM lui-même pour ce qui est du matériel et des bâtiments. La balance penche plutôt pour la création d'une SPL.

Le personnel fonctionnaire territorial sera repris par voie de détachement ou de mise à disposition ou à l'issue d'une période de disponibilité dans les mêmes conditions que précédemment. En revanche, le personnel qui sera recruté directement par la SPL dépendra du statut de droit privé.

Une conférence des maires aura lieu le mercredi 27 janvier et un conseil syndical en début février pour prendre des décisions à ce sujet. Affaire à suivre.

POINT SECRETARIAT MAIRIE

Myriam BLANZAT-LERNOULD fait part à l'assemblée qu'une première annonce pour l'embauche d'une secrétaire de mairie n'a pas donné le résultat escompté.

Trois profils de candidates convenaient aux termes des entretiens, deux profils correspondaient à notre besoin en terme de cadre d'emploi. La première candidate retenue a décliné sa candidature et la deuxième candidate qui postulait sur plusieurs offres n'a pas fait le choix de notre commune. Le profil d'un cadre A ou B est souhaité pour le management de l'équipe et la gestion des tâches administratives.

Madame OURLIAC Anne part en congés annuels et sera en retraite au 1^{er} février. Une secrétaire du service de remplacement placée auprès du Centre de Gestion palliera la période de recrutement.

SBA-REVISION DES TARIFS

Jean-François BOIRIE, Adjoint informe l'assemblée de l'évolution des tarifs des ordures ménagères et notamment des tarifs de la part incitative la TEOMI. Il nous remet un tableau relatant des tarifs sur les levées et apports en 2021. Le bac le plus utilisé de 120 L représente une augmentation de 0.71 Euros. Il justifie cette augmentation par le coût du traitement des déchets d'incinération. Le coût des déchets recyclables n'a pas évolué.

Patrick CHAVAROT, adjoint signale à l'assemblée que les poubelles communales destinées à recueillir de menus déchets sont remplis chaque semaine d'ordures ménagères.

DEPOT SAUVAGE DANS LE JARDIN DE LA RESIDENCE PERSONNELLE DU MAIRE

La valeur d'une remorque de branchages a été déposée par-dessus la clôture du jardin de la résidence personnelle du Maire dans la nuit du 23 au 24 décembre 2020. Il a retrouvé lui-même le responsable de cet acte malveillant. Il a eu une discussion avec lui en mairie dans laquelle il a

sollicité le retrait des branchages. La plainte déposée en gendarmerie a été retirée après évacuation des branches d'élagage.

MAIRIE SAINTJUST SOUTIEN DU MAIRE

Monsieur le Maire nous rappelle l'affaire consternante qui concerne l'assassinat des trois gendarmes et les blessures portées sur un quatrième gendarme à la Brigade de Gendarmerie d'Ambert. Monsieur le Maire avait apporté son soutien au Maire de Saint -Just au moment des faits. Ce dernier a transmis ses remerciements.

AG ST JULIEN DES LANDES

L'Assemblée générale se tiendra samedi 23 janvier sous réserve des conditions sanitaires applicables à cet instant.

CONSEIL ECOLE EVALUATION EN BAISSSE

Suite au Conseil d'Ecole on note une légère diminution des effectifs

CCAS

Myriam BLANZAT-LERNOULD informe l'assemblée que suite à une rencontre avec une personne âgée de la commune démunie devant les difficultés pour se faire vacciner contre le COVID 19 il a été décidé d'adresser un courrier aux personnes âgées de plus de 75 ans proposant l'aide du secrétariat pour les prises de rendez-vous et l'aide des membres du CCAS pour les personnes en difficulté pour se rendre au lieu de vaccination. Le CCAS souhaitent que les difficultés à se faire vacciner ne soient pas un frein à la vaccination. Il s'avère que pour l'heure il y a sept centres de vaccination sur le département. Un centre de vaccination à l'hôpital de Billom est envisagé, l'ARS n'ayant pas donné son accord à la demande ce jour.

COLIS NOËL

Des remarques concernant les colis distribués avant Noël aux aînés de la commune ayant été signalées aux membres du CCAS, ont été rapportées au traiteur.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le **24 février 2021**.

Fin de la séance à 21h45